



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION  
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'OUTRE-MER

Dzaoudzi, le 8 novembre 2011

### Communiqué de Monsieur Denis ROBIN

Conformément à l'annonce faite à la population, l'ensemble des parties concernées a été reçu ce jour pour établir un projet d'accord.

Au travers des nombreux contacts noués depuis une semaine avec les élus, les partenaires sociaux, des personnalités du monde associatif et, plus largement, des Mahoraises et Mahorais, Monsieur Denis Robin a écouté et entendu les attentes de la population.

Après un conflit social de 43 jours, au cours duquel la population a exprimé une forte attente sur le coût de la vie à Mayotte, l'ensemble des parties concernées doivent trouver une solution honorable, satisfaisante pour les familles, sans ignorer les réalités économiques.

Conscient de l'urgence à trouver une issue, **Monsieur Denis Robin a exigé de chaque signataire une juste contribution à l'effort collectif. Le projet d'accord présente quatre avancées majeures** attendues par la population :

- **Viande de bœuf : la société SODIFRAM**, avec notamment la contribution de la CCI et de la SMART, **s'engage à baisser ses prix 10%**, ce qui permettra de ramener le prix du sac de 10 kg d'avants de bœuf de 47,90 à 43,10 euros et celui des carcasses de 42,90 à 38,60 euros. Les familles bénéficiant des réductions de 5 euros pourront ainsi acheter ces produits pour respectivement 38,10 et 33,60 euros, soit une baisse de 20%.
- **Sable : la société ETPC s'engage à harmoniser à 35 euros le prix du sable dans tous ses points de vente de Mayotte**, sans augmenter le prix de vente du sable à sa carrière de Koungou, qui reste à 29 euros la tonne.
- **Durée de l'accord : ces prix resteront applicables jusqu'en mars 2012**, date des premiers versements du RSA. Des révisions pourront intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier, si elles sont strictement justifiées par l'évolution des cours mondiaux de ces produits.
- **Gaz : les sociétés SOMAGAZ et TOTAL s'engagent à maintenir les prix de l'accord jusqu'à l'entrée en vigueur de la réglementation des prix du gaz par l'Etat**. Des révisions pourront intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier, si elles sont strictement justifiées par l'évolution des cours mondiaux de ce produit.

Avec cette avancée sur la viande, ce sont désormais les prix des 11 produits de première nécessité au centre des discussions qui pourront faire l'objet d'une baisse significative si l'accord est signé.

Communiqué de Presse



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'OUTRE-MER

L'Etat confirme son engagement à accompagner ces baisses, en apportant un soutien mensuel au pouvoir d'achat de 10 réductions, de 5 euros chacune, pour les familles à bas revenus, dans l'attente du premier versement du Revenu de solidarité active.

Pour compléter cet accord :

- L'Etat s'engage à élaborer un partenariat pour aider l'équipement en gaz des ménages modestes et y participera financièrement.
- L'Etat s'engage à revaloriser de 50% l'aide à l'acquisition d'une résidence principale (prime DAGO), offrant une aide maximale de 19.721 euros par famille.
- L'Etat s'engage à apporter tout son concours pour étudier et favoriser la mise en place d'une filière d'importation de viande de bœuf en provenance de Madagascar.
- L'Etat s'engage à organiser une commission consultative du travail à Paris pour travailler sur les avancées sociales en cours dans les domaines du droit du travail, des retraites, des prestations sociales et des titres restaurants.

**Monsieur Denis Robin a communiqué ce projet d'accord à toutes les parties concernées. Il en appelle à la responsabilité de tous pour se réunir autour de cet accord.**

Communiqué de Presse